

Les épreuves orales du concours Ecricome s'adressent aux candidats déclarés admissibles à l'issue des épreuves écrites. Elles comprennent :

- un oral d'anglais
- un oral dans une autre langue¹ ou en latin²
- un entretien individuel

¹Langues admises : allemand, arabe, chinois, danois, espagnol, grec moderne, hébreu moderne, italien, japonais, néerlandais, polonais, portugais, russe, vietnamien.

²Pour la filière littéraire.

Les oraux de langues sont communs aux six écoles

Le candidat ne passe qu'un seul oral en anglais et un seul oral dans une autre langue ; chaque note obtenue est validée par les écoles concernées, chaque école appliquant son propre coefficient.

L'épreuve, tant en LV1 qu'en LV2, se déroule de la façon suivante :

Pendant 20 minutes, le candidat prend connaissance d'un article de presse enregistré (400 mots environ) ; il gère librement son temps de préparation et peut prendre autant de notes qu'il le souhaite.

A l'issue du temps de préparation, il doit fournir dans la langue étrangère choisie :

- une introduction qui situe le document dans son contexte (politique, économique, sociologique, culturel,..) et dégage une problématique, sans annoncer un plan pour autant ;
- une restitution synthétique du contenu du document sonore ;
- un commentaire structuré portant sur 2 ou 3 aspects du texte.

Cette partie de l'épreuve doit durer une bonne dizaine de minutes.

Suit l'entretien avec l'examinateur. Cet échange peut porter sur d'autres aspects du document sonore ou encore prendre la forme d'une conversation libre.

La durée totale de l'épreuve est de 20 minutes.

Pour la filière littéraire : l'épreuve de latin consiste en la présentation d'une traduction commentée d'un passage d'une œuvre de prose ou de vers hors programme. Préparée avec dictionnaire, l'épreuve comporte les moments suivants : lecture du passage (une dizaine de lignes), traduction suivie d'un bref commentaire littéraire puis d'un entretien avec l'examinateur destiné à vérifier la compréhension du texte par le candidat.

L'entretien individuel est spécifique à chaque école

Le candidat passe un entretien dans chacune des écoles où il a été déclaré admissible ; chaque école applique son propre coefficient.

De manière générale, cette épreuve vise à évaluer les motivations et le potentiel de développement professionnel de l'étudiant.